

Commune de Sainte-Agathe la Bouteresse (42130)

Procès-verbal du conseil municipal
du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire, en session ordinaire en salle du conseil.

Présents : DREVET Pierre, BOSSOUTROT Karim, CHARLES Christian, GRANGE Jacques, MARCHAND Frédéric, MILANI Charlotte, ODIN Corinne, PAPILLON Laure, ROCHE Laetitia, ROUX Jean-Paul, SIRIEIX Isabelle, TARAKU Marilou,

Absents excusés : CHAZELLE Patrice (pouvoir à TARAKU Marilou), VITTOZ Suzanne (pouvoir à CHARLES Christian)

Absente : PARDON Nicole

Secrétaire de séance : CHARLES Christian

Date de la convocation : 1^{er} juin 2023

Ouverture de la séance par le Maire ; constat du quorum.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite que soient rajoutés à l'ordre du jour l'approbation d'un CDD pour Madame CHAVANNE, la validation d'un avenant au marché de travaux EUROVIA, l'autorisation au Comptable du SGC d'effectuer des opérations de régularisation. Approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023

Décision du conseil municipal pour l'approbation du PV du 31 janvier 2023 :

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

Le PV sera dès lors publié sur le site internet de la commune.

2/ Approbation du devis pour fourniture et pose d'une barrière de sécurité

CONTENU

Présentation d'un devis EUROVIA pour fourniture et pose d'une barrière pour sécurisation du cheminement piéton devant le cimetière, d'un montant HT de 4.500 € soit 5.400 € TTC.

Détail des travaux par Madame TARAKU.

DÉCISION

POUR : 13 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

3/ Validation de l'encaissement de 159 € versé par GRDF au titre de la redevance d'occupation provisoire du domaine public

CONTENU

Proposition d'encaisser le montant de 159 € au titre de l'année 2023 pour la redevance d'occupation provisoire du domaine public.

Confirmation de la demande de prestation d'un total de 55,21 € HT, à régler par GRDF au titre de la redevance annuelle pour l'hébergement du concentrateur de télérelève dans le cadre de la convention signée avec leurs services.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

4/ Validation de la participation de 200 € au groupement de lutte contre les rats musqués

CONTENU

Proposition d'une participation financière de 200 € pour l'année 2023 au groupement départemental de lutte contre les rats musqués.

Rappel que les piégeurs ne peuvent bénéficier d'indemnités que si les communes où ils opèrent sont à jour de leur participation.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

5/ Approbation du conventionnement avec la ville de Feurs pour le centre médico-scolaire

CONTENU

Présentation de la demande de la ville de Feurs pour participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Feurs à compter de la rentrée 2023-2024 : mise à disposition de locaux, fournitures de bureau, entretien des locaux, charges, etc...

Précision du mode de calcul des frais calculés par année scolaire, répartis par commune au nombre d'élèves scolarisés, avec un coût par élève pratiqué en 2022-2023 de 1,65 € / élève.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

6/ Approbation d'un CDD pour Madame CHAVANNE

CONTENU

Proposition de Madame PAPILLON de recruter Madame Mandy CHAVANNE en CDD à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée d'un an -soit jusqu'au 31 août 2024- à raison de 20 h 30 annualisées, pour garantir le service de cantine et l'entretien des locaux.

Précision que ce contrat vise au remplacement de Madame CADILLON qui reprend le poste de Madame MAGAND, et que Madame CHAVANNE a préalablement effectué une période d'immersion de 2 semaines qui a été jugée satisfaisante.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

7/ Approbation de l'avenant au marché de travaux EUROVIA

CONTENU

Présentation du modificatif n° 1 au lot unique « terrassements – voirie – mobiliers – espaces verts » du marché d'aménagement du Bourg à la suite de différentes modifications en cours de chantier, notamment :

- La création d'un mur de soutènement au niveau du parking,
- La reprise en enrobé sous la voie communale,
- L'aménagement de surface autour de l'abri bus,
- La réfection d'un mur existant.

Le montant global de l'avenant s'élève à 13.201,94 € HT, soit un montant de 15.842,33 € TTC.

DÉCISION

POUR : 13 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

8/ Autorisation au Comptable du SGC d'effectuer des opérations de régularisation

CONTENU

Exposition des faits suivants :

Dans le cadre du transfert d'une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire à Loire Forez agglomération, la commune avait conclu une convention financière le 20 mars 2018 pour le remboursement mixte d'un emprunt.

Les écritures traduisant cette convention de partage n'ont jamais été enregistrées en comptabilité et les remboursements par LFa ont été imputés sur un compte erroné (7788).

La comptable du SGC de Montbrison a demandé à effectuer ces opérations de régularisation qui doivent être autorisées par délibération du Conseil municipal.

En conséquence, le conseil municipal doit autoriser le comptable public à passer les écritures suivantes :

- Pour la constatation de la partie d'emprunt à la charge de LFa :
Débit 276351 / Crédit 2492 pour 15336,37 €
- Pour la régularisation des encaissements effectués à tort au 7788 :
Débit 1068 / Crédit 276351 pour 15336,37 €

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

9/ Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération

- **Remerciements** des membres du Comité des fêtes pour le feu d'artifice tiré à l'occasion du concert.
- **Fête de l'école le 16 juin** : remise des cadeaux aux CM2 ; présentation de la nouvelle équipe avec le départ en retraite de Madame MAGAND et la maternité de Madame DUBIEN.
- **Enquête de fréquentation de la garderie** adressée aux familles pour adapter le service à la rentrée 2023/2024.
- **Réunion publique** pour le champ photovoltaïque VALECO reportée à l'automne suite à la suspension provisoire du chantier (période de nidification).
- **Réunion avec les riverains** de l'Avenue des Bourgs à programmer, pour évoquer la vitesse excessive.
- Etat d'avancement de la réflexion sur l'élaboration de la **convention d'utilisation du complexe sportif de Boën** par Madame PAPILLON.
- Réflexion sur la **réfection du Monument aux morts**.
- Etat des **travaux en cours sur la Route des Vignes**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Pour approbation,
le Maire,
Pierre DREVET.

Pour approbation,
le secrétaire de séance,
Christian CHARLES.

